

Monteux

Conseil municipal

Y'a-t-il une opposition dans la salle ?

Petit conseil, et nouveaux accrochages entre majorité et opposition. Jusqu'à ce que cette dernière décide d'abandonner le combat.

Le Conseil municipal de mardi dernier a une fois de plus été l'occasion d'un de ces affrontements stérile entre majorité et opposition, dont les seuls perdants sont comme toujours les Montiliens.

La séance a commencé par l'élection des membres du collège des habitants au conseil de la vidéo-protection. 16 personnes ont été tirées au sort par Justine Aviez et Alexia Audibert, deux jeunes membres du Conseil municipal d'enfants. Puis l'assemblée communale a commencé l'examen des



L'opposition a choisi la politique de la chaise vide, cédant ainsi les pleins pouvoirs au maire

délibérations. Avec à de nombreuses reprises des séries à rallonge de questions, parfois pertinentes, et parfois inutiles de l'opposition... qui pourtant votait ensuite bien sagement au côté de la majorité. C'est seulement lorsqu'il a fallu voter une subvention exception-

nelle afin d'aider la MJC dans ses difficultés financières que Monique Aznar, Jacqueline Bouyac et Anne-Catherine Crochet prendront leur indépendance en s'abstenant.

Prudence

Lors de l'étude d'une garantie

d'emprunt à accorder à l'association «L'olivier», pour la construction d'un IME, Anne-Catherine Crochet fera remarquer le risque potentiel de l'opération, une association étant par nature une structure financièrement fragile. «Il ne s'agit pas que les Mon-

tiliens se retrouvent à devoir payer à la place de l'association si elle fait faillite», fait-elle remarquer. Christian Gros reconnaît la validité de la remarque, et assure que le notaire de la commune établira une convention qui protégera les intérêts communaux. Dans la foulée, sept membres de l'opposition s'abstiendront sur cette délibération.

Forfait

Mais en fin de conseil, on assiste à une scène digne du grand guignol. Alors que l'assemblée s'apprête à délibérer sur la mise en place d'une association de gestion de ville, chargée du développement du commerce local, André Macou annonce que son groupe quitte la séance, parce qu'il refuse que l'on attribue une subvention de 30 000€ à cette association qui n'est pas encore déclarée. Christian Gros et sa majorité se trouvent alors devant un boulevard, plus personne n'étant présent pour les contredire. La belle vie, quoi.

Pierre Nicolas